

CMQ-63937

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 23 juin 2011.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens ne peut administrer ses affaires faute de quorum, et ce, suite à la démission de quatre (4) conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Paroisse;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission municipale du Québec, agissant pour et au nom de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, sous l'autorité de l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (L.R.Q., chapitre C-35), décrète ce qui suit :

- o autorise madame Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Paroisse, (ci-après nommée la représentante), à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- o désigne monsieur Pierre L Ramsay, responsable de l'eau potable et des eaux usées, comme responsable des services électroniques;
- o autorise le ministre du Revenu à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉCUR.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** monsieur Robert Pagé, et en son absence, monsieur Jean Rioux, soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin, et ce, en plus des personnes déjà autorisées par cette Paroisse conformément à la Loi.

La secrétaire de la Commission

  
Céline Lahaie, notaire